

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Procès-verbal

Assemblée générale du 6 décembre 2022

L'assemblée générale de la Société de législation comparée s'est tenue, le 6 décembre 2022, à 17h30, dans l'amphithéâtre de l'Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Le président, Bernard Stirn, ouvre la séance, présente les excuses des membres absents.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2022

Le président soumet au vote le procès-verbal de la dernière assemblée générale, en date du 14 juin 2022.

2. Renouvellement partiel des membres du Conseil d'administration

Le président, au nom de la SLC, exprime sa reconnaissance à tous les membres du Conseil d'administration dont les mandats arrivent à expiration : pour la vice-présidence : Jacques Fourvel et pour les membres du Conseil : Jean-Sébastien Borghetti, Dominique Custos, Emmanuel Jolivet et Florent Loyseau de Grandmaison.

Bernard Stirn présente la personne pressentie pour remplacer le vice-président sortant : Bernard Vatier, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris et avocat à la Cour. S'agissant des membres du Conseil : Pierre Bourdon, professeur à l'Université de Cergy-Pontoise, Peggy Ducoulombier, professeur à l'Université de Strasbourg, Wanda Mastor, professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole et Sylvain Soleil, professeur à Université de Rennes 1.

Les candidats sont élus à l'unanimité en qualité de membres du Conseil d'administration.

Bernard Stirn remercie Jacques Fourvel pour son investissement en tant que vice-président de la SLC et président de la section *Droit des affaires*. Jacques Fourvel a souhaité quitter la présidence de la section, après douze ans à sa tête ; il laisse sa place à Francis Donnat, associé au cabinet Baker McKenzie, tout en restant présent pour la SLC et la section.

3. Informations sur l'organisation de la Société de législation comparée

Bernard Stirn informe l'assemblée du souhait de Nicolas Cornu Thénard d'être déchargé de ses fonctions de secrétaire général qui ont été lourdes ces dernières années, dans le cadre d'une réorganisation du secrétariat général qu'il va décrire. L'assemblée le remercie pour le travail effectué au cours de ces années.

Le Conseil d'administration a approuvé la désignation de Marie Gren comme nouvelle secrétaire générale. Marie Gren se présente, elle est agrégée de droit, professeure de droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, spécialiste de droit constitutionnel comparé, membre de la SLC.

Bernard Stirn donne la parole à Nicolas Cornu Thénard, pour expliquer la réorganisation du secrétariat général, approuvée par le Conseil. Au cours de ces dernières années, l'objectif essentiel était de retrouver l'équilibre financier, et il semble en bonne voie d'être atteint. Néanmoins, l'accroissement des activités de la SLC pèse sur son organisation. Le secrétariat met en œuvre désormais chaque année, outre ses missions traditionnelles (vie de l'association, gestion, recherche de financements, etc.) l'organisation de 30 à 40 conférences et colloques par an, ainsi que la publication d'une quinzaine d'ouvrages (livres et revues comprises). Or, pour mener à bien ces missions, nous manquons de personnel : deux personnes de talent sont malheureusement parties il y a six ans, qui n'ont jamais été remplacées, malgré le développement de nos activités. Aussi, et dans la mesure où il n'est pas encore possible de recruter pour l'instant, il paraît prudent de mieux répartir les tâches. Dans cette perspective, la nomination de Marie Gren permettra d'insuffler une énergie et des idées nouvelles. Elle sera désormais épaulée par trois directeurs : l'un chargé des affaires générales, un autre des affaires financières et le troisième des publications. Emmanuelle Bouvier prendra en charge la première direction, Nicolas Cornu Thénard celle des publications et il reste à organiser la troisième direction, chargée de préparer le budget et de rechercher des financements. Cette réorganisation permettra aussi de nous adapter plus sereinement à l'accroissement des activités résultant de la constitution des comités locaux ainsi qu'à la reprise des journées internationales ; elle nous aidera aussi à mettre en œuvre plusieurs projets en préparation (création d'une librairie dans les bureaux rue Saint-Guillaume, modification du site internet...).

4. Informations sur les activités de la SLC

Le secrétaire général évoque les activités de l'année 2022. Elles ont été nombreuses : 40 conférences et colloques ont été organisés, ce qui correspond à environ 160h de conférences ouvertes à la formation continue des avocats, des notaires et docteurs de plusieurs universités. Les activités depuis la dernière Assemblée ainsi que celles à venir apparaissent dans l'ordre du jour (Annexe 3). Parmi celles-ci, la section *Iran* a notamment organisé des conférences sur le *Droit comparé de la concurrence : état des lieux en Europe et au Moyen Orient*, sur *La cryptomonnaie* et la semaine prochaine sur *Les villes face aux défis climatiques et*

énergétiques. *Étude comparée Europe Afrique Moyen Orient* ; la section *Droit pénal* en a organisé une sur *La reponsabilité pénale des personnes morales et des dirigeants* ; la section Japon, un colloque sur *L'État de droit face à la pandémie de Covid-19* et une conférence sur la constitutionnalité de la peine de mort au Japon. La section *Droit des contrats* a quant à elle organisé un colloque international à la Cour de cassation sur *La réforme du droit belge des contrats. Comparaisons internationales*. La section *Méthodologie comparée du droit civil* a organisé des travaux sur *les certificats de coutume, les dispositions relatives à la preuve du droit étranger dans le projet de code de DIPrivé* et sur *L'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux*, colloque coorganisé avec l'Université de Nîmes. La section *océan Indien* a tenu deux journées sur *la coutume dans l'océan Indien*. La section *Institutions de la Justice* a achevé son cycle de conférences sur *l'office du juge* et entame à partir de janvier 2023 un nouveau cycle intitulé *Penser les pratiques juridictionnelles*, organisé en partenariat avec la Cour de cassation et l'Université de Toulouse 1 Capitole. Stéphanie Kass-Danno, au nom de la section, présente ce nouveau cycle. Six conférences auront lieu en 2023. La conférence introductive est prévue le 23 janvier 2023.

Didier Le Prado, président de la section *Droit de l'action publique*, informe l'assemblée que trois manifestations ont été organisées ces six derniers mois : en octobre une *Rencontre débat autour de l'ouvrage d'Anne Jacquemet-Gauché : Droit administratif allemand*, en novembre des *Rencontres franco-brésiliennes de droit public* organisées avec la section *Amérique latine* et enfin en décembre le colloque annuel de la section au Conseil d'État qui clôt la réflexion entamée à la suite de la pandémie : *L'État de droit et la crise sanitaire - Acte II, L'État de droit a-t-il résisté lors de la crise sanitaire du Covid-19 ?*

Jacques Fourvel indique que la section *Droit des affaires* a plusieurs projets sur le droit et l'entreprise, la transparence dans le droit des affaires ou encore le droit comme instrument de guerre économique.

Thi My Hanh Ngo-Folliot, présidente de la section *Vietnam*, note que cette année a été riche pour sa section qui a organisé six conférences. En 2023, plusieurs évènements seront organisés dans le cadre du 50^e anniversaire de la relation diplomatique entre la France et le Vietnam.

Hugues Fulchiron, président de la section *Droit international de la famille*, souhaite organiser en 2023 un séminaire sur la pluri-parenté et la pluri-parentalité et une conférence sur les mineurs isolés en droit comparé.

Le secrétaire général évoque les activités des Comités locaux : à Strasbourg, une première réunion a été consacrée à *L'identité constitutionnelle: entre droits nationaux et droits européen* et une deuxième à la décision « Climat » de la Cour constitutionnelle fédérale allemande et à un droit des générations futures. À Nice, une matinée d'étude a été consacrée au *Code civil enrichi*, à l'occasion des vingt ans du code civil brésilien.

Enfin Nicolas Cornu Thénard évoque le projet de recherche mené avec le professeur Sylvain Soleil sur la rédaction des coutumes du Monde, financé par le ministère de la Justice. Ce projet

se structure : à la suite des premiers séminaires et colloques, il rassemble aujourd'hui 90 experts internationaux, spécialistes des droits coutumiers d'un pays ou d'une région, qui contribueront à nourrir la base de données qui sera hébergée par la SLC.

5. Publications

Nicolas Cornu Thénard informe que le Conseil d'administration a décidé de conclure les deux conventions avec la plateforme Cairn pour la diffusion en ligne des travaux de la SLC. Cela concerne une sélection d'ouvrages et la RIDC. Notre librairie en ligne continuera de proposer nos ouvrages. Ces conventions augmenteront la diffusion et la visibilité de ces travaux dans le monde. Pour la RIDC, les numéros jusqu'en 2019 seront maintenus sur Persée et à partir de 2020 seront accessibles sur Cairn ; un lien sera fait entre les deux plateformes. Nous espérons que la revue sera ainsi mieux indexée et trouvera de nouveaux abonnés

Quant à la publication des ouvrages de la SLC, une politique assez stricte a été suivie depuis trois ans : pour retrouver un équilibre financier, nous nous sommes appuyés sur nos publications pour susciter des subventions. Aussi, nous avons publié essentiellement des ouvrages financés et cette politique a porté ses fruits : le montant des subventions a été multiplié par 4 par rapport à 2019 et nos publications (revues et livres) ont augmenté de 30%. Maintenant que l'équilibre semble de retour, nous allons pouvoir publier des livres qui, parce qu'ils étaient mal financés, avaient été laissés de côté. Il en va ainsi du livre sur l'Histoire de la SLC, dont l'édition est onéreuse (graphisme, iconographie) mais qui sortira bientôt.

Par ailleurs, le premier volume de la nouvelle collection de la *Bibliothèque des thèses de droit comparé* (dirigée par J. Boudon et N. Cornu Thénard), va bientôt paraître. Il s'agit de la thèse de Raphaël Paour intitulée *Le pouvoir des cours constitutionnelles. Analyse stratégique des cas espagnol, français et italien*. Une autre nouvelle collection vient également d'être créée : la collection *Méthodologie comparée du droit civil* dirigée par Gustavo Cerqueira. Le premier ouvrage réunira les actes du colloque du 7 octobre 2022 sur *L'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux*.

Le secrétaire général termine son propos en annonçant que Sir Michael Tugendhat et Elizabeth de Montlaur Martin ont reçu le 7 novembre 2022 le prix Bonnefous de l'Académie des sciences morales et politiques pour leur ouvrage *Les droits du genre humain : la liberté en France et en Angleterre (1159-1793)* paru dans la collection *Sensus iuris* de la SLC.

Le président conclut en indiquant que la Société est sur la bonne trajectoire. L'objectif de rétablir l'équilibre des comptes est sur le point d'aboutir et nous continuons à nous développer avec les Comités locaux et l'augmentation des partenaires institutionnels.

Le président remercie les membres de l'assemblée. Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Coustau'.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Ri'.